SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 18 juillet 2022, à compter de 8 h 30, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller
monsieur Mario Sévigny, conseiller
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Alexandre Desbiens, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Carole Léger, conseillère
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller
madame Isabelle Duchesne, conseillère
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe

0785/07/22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0786/07/22 **Travaux de réparation du ponceau Archibald-Allard**
(Appel d'offres no DR22-PUB-063)
Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) au montant de 238 140,90 $ (taxes incluses)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la soumission de la compagnie Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) au montant maximum de 238 140,90 $ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

De plus, la dépense est décrétée à même le règlement parapluie 21-401.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0787/07/22 **Demande d'avance de fonds - Challenger**

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise une avance de fonds au montant de 20 000 $ à l'organisation du Challenger.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0788/07/22 **Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - volet 2 - piste cyclable rue Brouillette**

ATTENDU que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

ATTENDU que la Ville de Drummondville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 3 850 000 $ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) est de 250 000 $;

ATTENDU qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement ou à défaut le directeur général, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tout document ou entente à cet effet avec le MTQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0789/07/22 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyée par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 8 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse

Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.